

### **Retour du port du masque obligatoire dans certaines installations du CISSS des Laurentides**

**Saint-Jérôme, le 14 janvier 2025** – Devant l'augmentation de la transmission de plusieurs infections respiratoires telles que la grippe et la COVID-19, le Centre intégré de santé de services sociaux (CISSS) des Laurentides a modifié ses consignes et le port du masque est de nouveau obligatoire dans certaines installations.

- Pour les visiteurs et proches aidants : Le port du masque est obligatoire pour les personnes souhaitant être auprès d'un usager hospitalisé en centre hospitalier ou en observation à l'urgence. Toutefois, il n'est pas obligatoire dans les autres secteurs ainsi que dans les milieux de vie tels que les CHSLD, mais demeure fortement encouragé.
- Pour les usagers : Le port du masque demeure obligatoire dans toutes les installations du CISSS des Laurentides pour les usagers ayant des symptômes respiratoires et/ou liés à la COVID-19. Il n'est pas obligatoire autrement, mais demeure suggéré, particulièrement pour les usagers immunosupprimés ou greffés. Dans les milieux de vie, le masque n'est pas obligatoire.
- Pour les travailleurs de la santé : Le port masque est obligatoire en présence d'un usager à l'hôpital ou dans un contexte de soutien à domicile.

« La mise en place de cette mesure est nécessaire pour assurer le bien-être et la santé des usagers et du personnel. Je tiens à remercier à l'avance la population pour sa collaboration afin de permettre de limiter la transmission des infections au sein de nos installations. La nécessité du port du masque sera réévaluée régulièrement et nous informerons la population dès qu'il ne sera plus requis », indique Julie Delaney, présidente-directrice générale du CISSS des Laurentides.

Pour connaître tous les détails quant au port du masque dans les installations du CISSS des Laurentides, visitez le [santelaurentides.gouv.qc.ca](http://santelaurentides.gouv.qc.ca), sous la section **Liens utiles / visiteurs**.